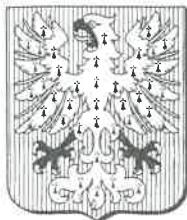


PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
COMMUNE DE SOMME-LEUZE

Somme-Leuze, le 19/10/2017



Monsieur Francis VANDERBRUGGEN
Chemin des Epicéas, 315
5377 HOGNE

Service Cadre de Vie - Julie Hautenauve- 086/320.262 - Adjointe au Service Cadre de Vie -
julie.hautenauve@publilink.be
Objet : votre déclaration d'établissement de classe 3
Nos réf.: Avdb/2017/ets dang/VANDERBRUGGEN - déclaration 2017-PE-cl3-80

Monsieur,

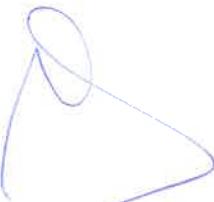
Nous avons reçu en date du 13/10/2017 un exemplaire électronique du formulaire de déclaration de classe 3 concernant l'installation d'une citerne à gaz de 1000L sur un bien sis Chemin des Epicéas, Hogne 315 à Hogne. Conformément à l'article 14 § 4 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, votre déclaration a été jugée recevable et a donc été enregistrée sous le numéro : 2017-PE-cl3-80. Vous en trouverez un exemplaire avec la mention « enregistrée » ci-joint. Vous devez conserver cet exemplaire sur le lieu de l'exploitation pendant toute la durée de sa validité, à savoir 10 ans.

Nous vous invitons à respecter scrupuleusement les conditions liées à cette déclaration à savoir, les conditions générales d'exploitation, les conditions intégrales relatives aux citerne à gaz.

Si par ailleurs, vous avez besoin d'autres informations, n'hésitez pas à contacter M^{me} Anne VANDEN BROECK, du Service Environnement, à l'Administration communale.

Une copie du formulaire est envoyée ce jour, pour information, au Département des Permis et des Autorisations et au Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de Namur.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Isabelle PICARD
Directrice générale




Valérie LECOMTE
Bourgmestre



Permis d'environnement

Enregistrée

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Rue Du Centre 1
5377 Somme-Leuze

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Somme - Leuze

Référence de la déclaration à la commune

2017-PE-cl3-80

Date de l'accusé de réception de la déclaration

13 / 10 / 2017

Date de recevabilité de la déclaration

19 / 10 / 2017

1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

- Oui
 Non

Vous êtes :

- une personne physique

<input checked="" type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	Numéro	Boîte
<input type="checkbox"/> Mme	Vanderbruggen	Francis	315	
Rue				
Chemin des Epicéas				
Code postal	Localité	Pays		
5 3 7 7	Hogne			
Téléphone	Téléphone			
0 4 9 7 7 / 8 2 . 9 1 . 8 4				
Courriel				

- une personne morale

2. Objet de la demande

S'agit-il de

- Mise en activité d'un nouvel établissement
 Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées
 Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration
 Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)
 Extension ou transformation d'un établissement ancien
 Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1 Rubriques

Numéro de rubrique

63.12.07.01

Libellé de rubrique

Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les réservoirs enterrés

Conditions intégrales

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr013.htm>

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

alimentation d'une habitation

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

- Oui
 Non

Rue

CHEMIN DES EPICÉAS

Numéro
315

Boîte

Code postal Localité

5377 SOMME-LEUZE (Hogne)

3.3.1. Situation

CHEMIN DES EPICÉAS 315 5377 SOMME-LEUZE (Hogne)

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

91120 Somme-Leuze

INS (Division) Division

91067 SOMME-LEUZE 5 DIV/HOGNE/

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

B

2 4

00

G

014

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

Soumis le : 13/10/2017 13:51 - 395895-641573

de : anne.vandenbroeck (anne.vandenbroeck@publilink.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Loisirs

Destination au plan communal d'aménagement

Sans objet

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

1 | 3 | / | 0 | 4 | / | 1 | 9 | 7 | 3 | | | | | | | |

N° de lot

91120-LTS-0099-00

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

Sans objet

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

Sans objet

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)
vanderbruggen.pdf

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1
- Pièce 2
- Pièce 3
- Pièce 4
- Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr013.htm>

Informations sur les rubriques :

[63.12.07.01](#)

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

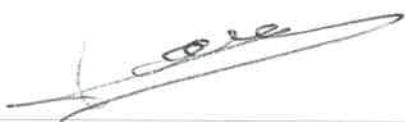
La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

Oui

Non

Signature du déclarant



6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la rubrique formulaire en ligne

¹ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

